

Étude de cas Collectivité de Vancouver (Colombie-Britannique)

1. Introduction

Cette étude de la collectivité du Grand Vancouver fait partie d'une série d'études portant sur les collectivités participant à l'Initiative nationale pour les sans-abri (INSA) du gouvernement fédéral. On y présente d'abord une description des activités communautaires d'aide aux sans-abri qui existaient déjà avant l'initiative fédérale. L'étude décrit ensuite la structure de planification et de mise en oeuvre conçue par la collectivité en réponse à l'INSA et énumère les projets entrepris à ce jour. Enfin, elle souligne certains des problèmes liés à l'itinérance particuliers à cette collectivité ainsi que des leçons apprises ici et pouvant être utiles ailleurs dans le cadre de l'INSA ou d'une initiative fédérale similaire.

Développement des ressources humaines Canada (DRHC) produit ces études de cas afin de mieux comprendre comment l'INSA fonctionne au niveau de la collectivité et la mesure dans laquelle on se rapproche des objectifs, à mi-chemin de cette initiative de trois ans. On a choisi, parmi les 61 collectivités de l'Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC), celles où une étude de cas devait être effectuée, en fonction de critères particuliers tenant compte de facteurs connus de variation entre celles-ci. Ceux-ci incluent : les progrès au regard des plans et des projets communautaires; la taille de la collectivité; le modèle de prestation adopté; la présence d'une population autochtone importante et le lieu géographique.

En plus de fournir des données pour l'évaluation de l'INSA, ces études de cas donnent aux collectivités un aperçu de ce qui se fait chez elles. Elles présentent des leçons tirées de l'expérience de différentes collectivités participantes dans l'ensemble du Canada.

Cette étude de cas est fondée sur l'analyse du plan élaboré par la collectivité du Grand Vancouver pour lutter contre l'itinérance et sur d'autres documents et rapports pertinents. Elle s'appuie aussi sur une série d'entrevues avec des représentants des groupes suivants (une liste complète est jointe au rapport) :

- les gestionnaires et les employés du programme local de DRHC pour les sans-abri;
- les représentants provinciaux et municipaux travaillant dans des domaines connexes;
- le comité directeur et les sous-comités chargés de la planification communautaire;

- les organismes communautaires travaillant activement à la prestation de services aux sans-abri et aux personnes à risque de le devenir.

L'étude de cas ayant été effectuée en janvier 2002, les constatations qui y sont présentées ne portent que sur les progrès réalisés jusqu'à ce moment.

L'information provenant des études de collectivité effectuées dans l'ensemble du Canada, les données sur les projets financés et d'autres renseignements seront compilés de façon à ce que DRHC ait une perspective nationale des résultats de l'initiative à ce jour.

2. Activités d'aide aux sans-abri antérieures à l'initiative fédérale

Portée de l'ensemble des activités, des programmes et des installations

Comme dans la plupart des grands centres urbains, ce sont des organismes caritatifs et des organismes sans but lucratif qui depuis au moins un siècle répondent aux besoins des pauvres et des sans-abri de Vancouver et, à des degrés divers, des 21 autres municipalités qui composent le Grand Vancouver. Au cours des ans, les réductions des dépenses gouvernementales en matière de programmes et de logements sociaux ainsi que l'augmentation en spirale des coûts des propriétés et des logements dans le Grand Vancouver ont contribué à la détérioration de la situation des pauvres et des sans-abri de la région.

Le climat de Vancouver et son économie diversifiée ont attiré des milliers d'hommes et de femmes à la recherche d'un emploi dans l'industrie de la foresterie ou celle de la pêche. La ville a également attiré des travailleurs migrants ainsi que des jeunes cherchant de l'emploi, dont de nombreux Autochtones des collectivités environnantes. De nombreuses personnes faiblement scolarisées et peu qualifiées ont cherché refuge dans cette ville portuaire. En outre, de nombreuses personnes aux prises avec des problèmes psychiatriques et des problèmes de santé mentale, incapables de travailler, se sont souvent retrouvées dans la rue à la suite des politiques de désinstitutionnalisation des clients des soins de santé mentale. Tous ces facteurs ont exercé des pressions sur les organismes tels que la *Triage Emergency Services and Care Society* et la *Lookout Emergency Aid Society* à Vancouver, et la *Options Services to Community Society* à Surrey, qui ont dû faire face à une marée montante de personnes seules et de familles pauvres et sans abri, dans le besoin.

Planification communautaire

Certains comités informels tels que le comité *Out of the Cold* (composé de fournisseurs de services de refuge de la région) se réunissaient avant l'INSA pour discuter de questions liées à l'itinérance, mais aucune stratégie régionale officielle n'était en place pour se réunir et discuter du problème indépendamment des autres problèmes sociaux. De la même façon, la collectivité autochtone de la

région se préoccupe de l'itinérance comme étant l'un des aspects d'un ensemble complexe de problèmes sociaux et socioéconomiques, souvent dans le contexte de l'autonomie gouvernementale des Autochtones. Cependant, avant l'INSA, aucune action concertée n'avait été entreprise pour s'attaquer de façon systématique au problème.

Participation fédérale, provinciale et municipale

Jusqu'à très récemment, c'est principalement dans la ville de Vancouver que l'on trouvait des refuges et des services de soutien pour les sans-abri. Au cours de la dernière décennie, la ville a fait de l'hébergement à plus long terme plutôt que des refuges d'urgence une priorité. Elle a essayé de compenser la diminution du nombre d'habitations à loyer modique en encourageant la construction et la rénovation de logements à prix abordable.

Dans certains cas, les efforts de la ville ont été couronnés de succès. Ainsi, en 1995, Vancouver a reçu une aide de la province pour la construction de huit projets de logements à prix abordable, dont cinq ont été construits sur des terrains lui appartenant. En outre, juste avant l'Initiative de partenariats en action communautaire du fédéral, deux hôtels de la partie est de Vancouver ont été achetés par la ville avec l'aide financière de la province, du conseil de santé publique de Vancouver-Richmond et du Programme d'aide à la remise en état des logements propriétaires-occupants (PAREL) de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). La nouvelle *Portland Hotel Society*, un organisme sans but lucratif, gère 138 chambres pour une seule personne dans les hôtels rénovés. Dans le cadre d'un autre projet, la ville a collaboré avec la *VanCity Credit Union* et des organismes caritatifs locaux pour construire 50 petites suites au centre-ville pour personnes seules, sans abri. Ces projets s'inscrivent dans des plans élaborés par les trois paliers de gouvernement et les groupes communautaires dans le *Vancouver Agreement* de 1998, une initiative distincte pour faire face aux problèmes sociaux et économiques ainsi qu'au problème de logement dans la partie est de Vancouver.

Malgré ces engagements au regard de la question du logement, la collectivité doit déployer des efforts constants pour répondre à la demande croissante de lits dans les refuges. En 1997, le groupe régional *Cold/Wet Weather Strategy*, – un partenariat de fournisseurs d'hébergement et de services, principalement de la ville de Vancouver, – a été créé dans le but d'augmenter le nombre de lits disponibles pour les sans-abri durant l'hiver.

En plus d'appuyer les projets de logement de la ville, le gouvernement provincial a continué de subventionner des logements à prix abordable dans l'ensemble de la province par l'intermédiaire de son organisme *BC Housing*. Depuis 1994, celui-ci a rendu disponibles trois types de logement à prix abordable en Colombie-Britannique, dont certains dans la région du Grand Vancouver : des unités pour les sans-abri à risque (663 terminées et 125 en construction); des unités pour les personnes seules à faible revenu (727 terminées et 227 en construction) et des unités multiservices offrant et des lits pour un hébergement d'urgence de courte durée et des lits pour les sans-abri à risque (138 entièrement fonctionnels et 94 en voie de l'être).

Le ministère des Ressources humaines de la province a déclaré qu'il continuerait de financer, selon un taux quotidien ou une entente globale, les organismes et refuges tels que la *Triage Emergency Services and Care Society*, la *Lookout Emergency Aid Society* et la *Options Services to Community Society*. Présentement, les refuges *Triage* et *Lookout* reçoivent environ 75 dollars par jour par lit dans la mesure où le bénéficiaire est admissible à l'aide sociale.

Les autorités sanitaires de la province ont dit qu'elles continueraient de financer les sociétés de logement pour les sans-abri diagnostiqués comme souffrants d'un problème de santé mentale. Mentionnons, à titre d'exemple, l'entente qui existe entre le *Triage Centre* d'une part et le ministère de la Santé ainsi et que la *Vancouver Coastal Health Authority*, d'autre part, pour l'administration de 32 unités de logement pour les adultes et de 15 unités pour les personnes âgées susceptibles de devenir sans-abri.

3. Réaction de Vancouver à l'initiative du gouvernement fédéral

Travail initial de DRHC

L'élaboration du plan régional du Grand Vancouver pour les sans-abri a été facilitée par les représentants du district régional du Grand Vancouver (DRGV) en partenariat avec un groupe multilatéral d'intervenants. Des gens représentant *Shelternet BC*, le *Housing and Homelessness Network of BC* et la *Cold/Wet Weather Strategy* régionale ont été invités à faire partie du comité directeur régional du Grand Vancouver sur l'itinérance. Le DRGV a élaboré avec DRHC un modèle partagé, accepté de diriger le processus de planification et en a assumé, de façon intérimaire, la gouvernance. Avec le montant prévu par l'IPAC pour la planification, le personnel du DRGV a embauché des experts-conseils pour aider à l'élaboration du plan communautaire.

Si le DRGV a dirigé le processus de planification, les employés locaux de DRHC y ont participé très activement. Ils ont aidé au financement de forums communautaires sur l'itinérance; facilité les activités de planification et aidé le DRGV à trouver les ressources humaines et matérielles nécessaires pour assurer la viabilité du plan. Le personnel de DRHC a également aidé à assumer les frais administratifs et était disponible pour des conseils et de l'information durant tout le processus.

Le personnel de DRHC, les experts-conseils et le comité directeur ont déployé des efforts importants pour inclure une vaste gamme de fournisseurs de services et de sans-abri dans les consultations.

Dans le DRGV, sept millions de dollars étaient alloués aux projets pour les Autochtones sans abri, en vertu de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain (SAMU), pour les trois années de l'INSA. Les groupes autochtones locaux ont décidé ensemble, dans le cadre d'un forum ouvert, de la façon d'utiliser les fonds prévus pour venir en aide aux sans-abri et certains projets ont été planifiés. Dans le cadre du *Pacific Council of Senior Federal Officials* dans le DRGV, il a été décidé que DRHC administrerait le SAMU et que les fonds seraient rendus disponibles en vertu de l'Entente sur le développement des ressources humaines autochtones (EDRHA) avec la *Lu'ma Native Housing Society*. On a déterminé que l'EDRHA était le seul mécanisme fédéral qui possédait la souplesse requise. Ce que l'on entend ici par souplesse est que ce modèle d'EDRHA accorde l'aide financière à un organisme qui, lui, finance des projets, mais également qu'il permet le report des fonds d'un exercice à l'autre. Au départ, il était entendu que les fonds pourraient être utilisés pour une vaste gamme d'activités relatives aux sans-abri (comme c'est le cas dans le cadre de l'IPAC), mais alors que l'on

élaborait les projets initiaux, le bureau local de DRHC s'est rendu compte que les modalités de l'EDRHA s'appliqueraient et que les projets pour les sans-abri élaborés au titre de la SAMU devraient être axés sur l'emploi. Il fallait donc que les projets initiaux soient repensés, ce qui a provoqué beaucoup de mécontentement dans la collectivité autochtone, mécontentement causé par les limites affectant le financement de la SAMU ainsi que par l'impression que des efforts avaient été déployés en vain, en raison d'imprécisions.

La collectivité autochtone était par ailleurs représentée auprès du comité directeur du DRGV et bien que ce lien de travail se soit maintenu, les efforts pour établir un processus véritablement conjoint de planification n'ont pas encore porté fruit. La collectivité autochtone a préféré élaborer son propre plan et des difficultés ainsi que des désaccords entre la collectivité et DRHC ont occasionné des retards dans le financement de nouveaux projets et le renouvellement du financement de projets déjà en place. Au moment de la rédaction du présent rapport, le plan pour les sans-abri autochtones n'était pas encore terminé.

Processus de planification communautaire

Le comité directeur du district régional du Grand Vancouver sur l'itinérance formé en mars 2002, a décidé d'inviter les services sociaux et municipaux des 21 municipalités du Grand Vancouver à la table de planification. On croyait en effet que les municipalités limitrophes devaient assumer une certaine responsabilité quant à la recherche de solutions puisque des gens provenant de plusieurs de ces municipalités contribuaient au problème de l'itinérance de la ville.

Au moins la moitié des collectivités ont répondu à cette invitation. Éventuellement, neuf municipalités ont approuvé le plan communautaire. Ces approbations ont permis d'obtenir des fonds de l'IPAC pour l'évaluation des besoins dans certaines de ces municipalités dans le but de déterminer leurs lacunes en matière de refuges et de services de soutien pour les sans-abri.

Dès qu'il a été mis sur pied, le comité directeur a mis au point un processus de planification incluant deux ateliers de planification à l'intention des intervenants, des séances d'information, des groupes de réflexion et des entrevues avec les sans-abri de la région. Les répondants ont trouvé le processus très inclusif, ce dont témoigne la participation, aux ateliers de planification, de plus de 140 délégués d'organismes œuvrant auprès des sans-abri, y compris des groupes autochtones. Des groupes clients étaient également inclus, mais leur participation limitée aux consultations. Les membres du comité directeur ont essayé d'inclure des sans-abri dans le comité ou dans ses nombreux groupes de travail, mais a éventuellement renoncé à cette idée.

Le comité directeur régional agit à titre de comité consultatif communautaire et de comité de sélection de projet. Il comprend les groupes suivants :

- un ministère fédéral
- six organismes et ministères provinciaux

- dix groupes régionaux/municipaux
- sept groupes communautaires
- deux groupes du milieu des affaires et du milieu syndical
- neuf fournisseurs de refuge et de services
- trois fournisseurs de logement
- trois groupes autochtones

Le DRGV et DRHC continuent de gérer un modèle partagé de prestation, le comité directeur travaille à un plan à court et à long terme d'élaboration d'un modèle de gouvernance.

En ce qui a trait à la sélection de projets pour le financement de l'IPAC, les répondants ont généralement trouvé efficace le processus facilité par le comité directeur et le personnel local de DRHC pour le financement des besoins urgents. Il y avait moins de projets à évaluer dans la première série de projets répondant aux « besoins urgents » et la plupart ont été présentés par des intervenants de Vancouver. Les membres du comité directeur ont mis sur pied un sous-comité chargé de l'élaboration de lignes directrices sur les conflits d'intérêts et, dans l'ensemble, elles ont été respectées.

Durant le deuxième exercice de sélection des projets, les membres du comité directeur devaient analyser un nombre beaucoup plus important de propositions. Il semble que les participants n'aient ménagé ni leur temps ni leurs efforts pour que le processus soit équitable et transparent. Ils étaient regroupés selon leur domaine de compétence et on leur a demandé d'analyser les projets en fonction de leurs connaissances du domaine. Les projets intéressants étaient retenus et examinés de façon plus approfondie dans le cadre d'une séance plénière. Des points étaient attribués aux projets sur la base des critères de sélection et ceux qui ont obtenu les notes les plus élevées ont été approuvés aux fins du financement de l'IPAC.

Lacunes et priorités

Les lacunes et les priorités suivantes sont précisées dans le plan régional d'aide aux sans-abri.

- Créer des refuges d'urgence présentant le moins d'obstacles possibles et répondant aux besoins particuliers de populations de sans-abri tels les femmes, les jeunes, les réfugiés, les personnes âgées et les Autochtones.
- Augmenter le nombre de lits dans les hébergement de transition afin de mieux répondre à la demande élevée pour ce type de service.
- Augmenter le nombre de logements avec services de soutien, en particulier pour les sans-abri ayant des problèmes de santé mentale.
- Accroître les services d'approche, particulièrement pour les hommes sans abri souffrant d'un problème de santé mentale.

- Élaborer des stratégies pour conserver le nombre de logements à prix abordable (marché privé et logements sociaux) dans une collectivité où les constructeurs privés exercent des pressions pour la construction de logements luxueux.
- Examiner la possibilité d'augmenter le nombre de centres d'accueil pour les sans-abri, en particulier dans les régions voisines de Vancouver où de tels services n'existent pas comme par exemple à Surrey, Langley et North Shore.
- Mettre au point un service d'information/registre des logements accessible 24 heures par jour et un plan pour prévenir les expulsions et aider les personnes à risque de devenir sans-abri à conserver leur logement.
- Mettre sur pied des centres de désintoxication et de traitement pour les jeunes, les femmes et les Autochtones.
- Répondre aux besoins des ménages à risque de façon à ce qu'ils puissent toucher un revenu suffisant pour payer un logement adéquat.

Progrès réalisés à ce jour

Au moment où l'étude de cas a été réalisée, les projets suivants étaient en cours dans le cadre de l'IPAC.

Projets mis en oeuvre à ce jour
<p><i>Lookout Emergency Aid Society</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Refuge d'urgence durant les temps froids/de pluie 2. Création de maisons de seconde étape et conversion de logements autonomes pour des sans-abri. 3. Centre d'accueil et refuge d'urgence à North Shore 4. Refuge temporaire de 25 lits à Lookout, North Shore
<p><i>St. James Community Services Society</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Refuge d'urgence pour les temps froids/de pluie pour les femmes seulement 2. <i>St. Elizabeth Home</i> pour les femmes et les enfants sans abri
<p>Ville de Richmond Évaluation des besoins de la collectivité</p>
<p><i>Langley Coalition to Address Homelessness, Stepping Stone Rehabilitation Resources Society</i> Coordination et élaboration d'un plan stratégique</p>
<p>OPTIONS : <i>Services to Communities Society</i>, Surrey, C.-B. Construction d'un refuge d'urgence de 35 lits, aux obstacles minimaux.</p>
<p><i>Urban Native Youth Association</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Exploitation d'une auberge d'urgence de dix lits pour les jeunes sans abri. 2. Mise en place des programmes suivants pour 60 jeunes Autochtones – counseling, alphabétisation, compétences/aptitudes liées à l'emploi, formation informatique et soutien 3. Centre de traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie pour les jeunes Autochtones
<p><i>Surrey Social Futures for Community Solutions</i> – Groupe de travail sur le logement Élaboration d'un plan d'action pour aider les sans-abri à Surrey, C.-B.</p>
<p><i>ShelterNet BC Society</i> Achat d'ordinateurs pour mettre en oeuvre la collecte de données pour le Système d'information sur les personnes et les familles sans abri</p>
<p><i>Lower Mainland Seniors' Housing Information Program Society</i> Services d'approche pour les sans-abri âgés</p>
<p><i>Fraserside Community Services Society</i> Achat d'une installation de dix lits pour les sans-abri ayant un problème de santé mentale Services familiaux du grand Vancouver Rénovation du refuge et augmentation du nombre d'employés</p>
<p><i>Salvation Army Mountain View Corps et Caring Place Community Ministries</i>, Maple Ridge Achat d'un immeuble afin d'héberger les sans-abri de Maple Ridge en C.-B. et de mettre en place un service porte ouverte à leur intention</p>
<p><i>Triage Emergency Services and Care Society</i> Projet pilote d'approche communautaire affirmative de diagnostic mixte</p>

*First Baptist Church of Vancouver*Embauche d'un travailleur d'approche pour «*First Shelter* »

Le comité de sélection du DRGV a terminé la sélection des projets pour la deuxième année de financement en vertu de l'IPAC. Au moment où ce rapport a été rédigé, plusieurs projets en étaient aux dernières étapes du processus d'approbation. Le comité de sélection se prépare à entamer les troisième et quatrième processus de sélection prolongeant le financement jusqu'à mars 2003.

Observations clés

Une des caractéristiques de l'initiative du gouvernement fédéral pour les sans-abri est sa capacité de s'adapter à la situation particulière de chacune des collectivités. Les études de cas communautaires font ressortir cet aspect parce que les collectivités participantes abordent toutes le problème de l'itinérance en fonction de leur situation particulière et en utilisant les méthodes qu'elles préfèrent. Elles ont toutes également leur propre façon d'adapter l'INSA à leurs besoins particuliers.

Les chercheurs chargés des études de cas ont formulé les observations clés suivantes sur les efforts déployés à ce jour par la région du Grand Vancouver dans le cadre de l'Initiative fédérale pour les sans-abri.

- Durant les toutes premières réunions du comité de sélection, les membres ont été étonnés d'apprendre que la région avait besoin d'un plan communautaire. Nombre d'entre eux étaient d'avis que les participants en savaient déjà assez sur la question et que le comité utiliserait mieux son temps en élaborant un plan d'action qu'en se lançant dans un processus de planification communautaire qui nécessitait un investissement de temps et de ressources beaucoup trop important. Cependant, une fois le plan communautaire élaboré, les opinions ont changé et la plupart des membres du comité étaient ravis de disposer d'un guide bien conçu pour s'attaquer au problème de l'itinérance.
- Les répondants étaient heureux de la contribution financière de DRHC aux activités liées au processus de planification communautaire (location de salles, services de traiteur, photocopies et rédaction de rapports). D'autres ont félicité le personnel de sa disponibilité pour fournir appui, renseignements et conseils.
- La majorité des répondants ont parlé de la lourdeur des procédures administratives mises en place par DRHC au moment où le processus de planification se déroulait et ont trouvé que trop de temps et de ressources avaient dû être consacrés aux formalités administratives. Le problème était particulièrement important pour les petits fournisseurs de services aux ressources limitées.

- L'élaboration a progressé lentement parce qu'il fallait qu'une relation de confiance s'établisse entre DRHC et les organismes communautaires autochtones, et parce que l'on était incapable de mettre en place un plan qui répondait à la fois aux critères du gouvernement fédéral et aux intérêts de la collectivité autochtone. Une certaine confusion survenue au début de l'initiative quant aux critères de la SAMU et les limites de l'EDRHA ont concouru au mauvais départ du processus, mais des progrès ont été réalisés dans les quelque douze mois qui ont suivi. Toutefois, les organisations autochtones ont trouvé que les exigences administratives de la SAMU étaient déraisonnablement ardues. Pour certains, elles allaient à l'encontre de la vision autochtone de la solution au problème de l'itinérance selon une perspective d'autonomie gouvernementale. Il existe une diversité de points de vue au sein de la collectivité autochtone sur les moyens les plus efficaces pour répondre aux besoins des sans-abri, allant de l'accentuation des services de première ligne à l'élaboration du processus dans un contexte d'autonomie gouvernementale en milieu urbain.
- Les opinions sur la stratégie de communication du comité directeur et de DRHC étaient très positives. Les répondants ont complimenté le personnel du DRGV et de DRHC des efforts qu'ils ont déployés pour tenir les intervenants au courant des réunions et leur communiquer de l'information sur l'INSA/IPAC. Les répondants se sont également dits satisfaits de l'information communiquée aux collectivités voisines de Vancouver. La majorité était cependant d'avis qu'il fallait poursuivre le travail pour tenir la population de Vancouver au courant du plan d'aide aux sans-abri.
- À ce jour, le DRGV a contribué le temps de son personnel pour présider le comité directeur et a assumé la charge de travail considérable que représentent la coordination et l'administration du processus de planification et de sélection de projets, en vertu d'un modèle partagé de prestation selon lequel DRHC administre les ententes individuelles de contribution des projets. Les membres du comité directeur conviennent qu'un nouveau modèle d'entité de gouvernance sera requis pour atteindre les objectifs du plan communautaire, qui vise les dix prochaines années. Au moment de la rédaction du présent rapport, le comité et DRHC collaboraient à l'établissement d'une entente d'entité qui permettrait à la collectivité d'assumer la responsabilité de l'approbation et de l'administration de ses propres projets.
- Les membres du comité directeur ont également convenu qu'une fois le modèle d'entité de gouvernance en place, le leadership devrait probablement concentrer son énergie sur certains aspects prioritaires de l'itinérance dont on ne s'est pas suffisamment préoccupés jusqu'à maintenant, et mettre l'accent sur la durabilité et la tenue de mécanismes permanents de contrôle et d'évaluation des initiatives à l'intention des sans-abri.
- La question de la viabilité de certains des projets financés dans le DRGV est une source grandissante de préoccupation, particulièrement lorsque l'on tient compte des réductions des dépenses du gouvernement provincial. Les répondants s'entendent pour dire que le

gouvernement provincial doit reconnaître que la capacité de la collectivité d'obtenir les fonds nécessaires pour les activités visant spécifiquement les sans-abri et les personnes à risque est limitée. Le processus de sélection de l'IPAC a dû minimiser l'importance du critère viabilité pour financer des installations et des services qui en avaient grandement besoin.

- Des délégués des municipalités qui forment la région du Grand Vancouver ont participé au plan d'aide aux sans-abris de la collectivité. Plusieurs des municipalités qui ont approuvé le plan ont procédé à l'analyse de leurs besoins pour déterminer les lacunes dans les services aux sans-abri au sein de leur propre collectivité. L'acceptation du DRGV d'administrer le plan d'aide aux sans-abri lui a donné plus de crédibilité pour intéresser d'autres autorités municipales à la planification communautaire.
- Les fournisseurs de refuge des municipalités limitrophes qui ont commencé à répondre aux besoins de leur propre collectivité profitent de l'expérience et des conseils des fournisseurs de refuge de la ville de Vancouver. De nouveaux partenariats ont ainsi vu le jour.
- À Vancouver, l'initiative d'aide aux sans-abri et la *Vancouver Agreement* ont favorisé une rencontre mensuelle entre les ministères fédéraux suivants pour discuter des questions relatives à l'itinérance : Patrimoine canadien, la SCHL, les Services correctionnels, Santé, Développement des ressources humaines, Industrie, Justice, Travaux publics et services gouvernementaux, la Gendarmerie royale du Canada, Condition féminine et Diversification de l'économie de l'Ouest.
- En Colombie-Britannique, l'initiative fédérale pour les sans-abri a jusqu'à maintenant ajouté aux efforts de la *B.C. Housing*, la C.-B. et le Québec étant les seules provinces ayant maintenu une stratégie de logement à prix abordable après que le gouvernement fédéral ait cessé son financement direct. Lorsque l'IPAC a été mise en oeuvre, l'organisme *BC Housing* utilisait de nouvelles stratégies pour mieux répondre aux besoins des personnes seules sans abri et les fonds de l'IPAC ont pu être utilisés dans cette perspective.
- Le volume de travail imposant associé à la planification communautaire et à la sélection de projet ainsi que les limites des ressources disponibles pour le développement communautaire ont fait que, dans le DRGV, le financement de projets d'aide aux sans-abri a été axé davantage sur les projets soumis que sur les priorités. Le comité directeur n'a pas été en mesure d'évaluer les progrès réalisés au regard des lacunes et des priorités, d'une phase de financement à une autre. Il n'a donc pas pu établir et confirmer quels domaines étaient prioritaires aux fins de financement, et préciser des projets à élaborer. Cela ne signifie pas que les projets financés ne répondent pas à des besoins urgents, mais qu'avec une approche mieux planifiée, à laquelle plus de temps aurait été consacrée et qui aurait bénéficiée d'un appui en matière de développement communautaire, le financement aurait pu être orienté différemment dans certains secteurs.

Hiver 2002